



## COMMUNIQUE DE PRESSE

2 juillet 2013

### **En votre absence, votre domicile peut faire l'objet d'une surveillance. Pour cela, il suffit de prendre contact avec le commissariat ou la brigade de gendarmerie.**

Pour prévenir les cambriolages, les services de police et de gendarmerie assurent, tout au long de l'année, des surveillances sur les résidences non occupées des communes situées dans leur zone de compétence.

Les personnes désirant bénéficier de ces contrôles doivent se présenter à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police pour :

- communiquer leurs dates de départ et de retour,
- préciser le moyen de les joindre en cas de nécessité ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone des personnes à prévenir éventuellement sur place.

**Un certain nombre de précautions doivent cependant être prises par les particuliers, avant leur départ, pour assurer la sécurité de leur domicile :**

- **Protection des accès**
  - verrouiller portes et fenêtres,
  - changer les serrures en cas de vol ou de perte des clés,
  - ne pas inscrire son nom et son adresse sur le trousseau de clés,
  - éviter de laisser les clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- **Les biens**
  - ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent,
  - répertorier les objets de valeur et noter les numéros de série des carnets de chèque.
- **En cas de longue absence**, mettre en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.

De manière générale, il convient de laisser une apparence habituelle à l'habitation. Pour cela, demander à une personne de l'entourage d'ouvrir et fermer les volets chaque jour et de relever le courrier.

#### CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

Joëlle MEURISSE  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)